



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001  
Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél :  
[Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris le, 3 mai 2013

## ***STAGIAIRES EDUCATEURS PRE-AFFECTES : DES REVENDICATIONS LEGITIMES***

Les stagiaires éducateurs de la promotion 11/13 se sont fortement mobilisés, rejoints par leurs collègues de la promotion 12/14. **Cette mobilisation s'est traduite notamment par deux journées de grève les 11 et 12 avril dernier. Malgré des examens à passer, les stagiaires dispersés dans les différents PTF, la grève a été suivie à plus de 50% sur les deux jours. Des actions ont été organisées dont une montée à l'administration centrale à Paris.**

Le point de cristallisation principal du mécontentement des stagiaires est le système de la pré affectation en deuxième année de formation sur des postes vacants dans les services. De fait la promotion 11/13 est la première à faire la mauvaise expérience des conséquences de la réforme de la formation initiale des éducateurs.

Le SNPES-PJJ s'est fortement opposé et continue de s'opposer à cette réforme qui introduit une logique de formation raccourcie à un an.

L'essentiel des enseignements théoriques se déroulent durant la première année. En deuxième année les stagiaires doivent à la fois s'investir dans les services de façon comparable aux titulaires tout en répondant aux impératifs de la formation (exercices écrits et rédaction du mémoire).

Pour la DPJJ il s'agit d'une mise en situation professionnelle. **En fait faute de doubler systématiquement les stagiaires par un personnel en surnombre et à cause des difficultés de nombreux services, c'est la plus mauvaise façon de débiter dans la profession que les stagiaires de la 11/13 ont expérimentée à leurs dépens.**

Par ailleurs même s'ils restent sous l'autorité pédagogique de l'Ecole, en deuxième année ils sont sous la responsabilité administrative de leur lieu de stage. La hiérarchie de leur service et de leur territoire prend alors une place prépondérante et l'ENPJJ ne constituent une instance de recours en cas de difficultés liées au déroulement du stage. Ce contexte favorise des phénomènes d'infantilisation et de craintes liées à l'appréciation finale qui sera portée par la direction de service.

Les tuteurs de formation même s'ils ont acquis une reconnaissance plus importante ne suffisent pas à rééquilibrer une situation où les stagiaires sont souvent absorbés par le fonctionnement du service ou de la structure ou ils sont pré affectés. Ainsi, nous avons eu connaissance de situations où des stagiaires avaient été dans l'obligation de faire des services seuls y compris la nuit dans des structures de placement (UEHC ou CEF) quelques soient les difficultés de fonctionnement des structures concernées.

Au-delà de quelques situations de souffrance professionnelle, la très grande majorité des stagiaires a rencontré des difficultés pour trouver la disponibilité matérielle et d'esprit pour rester dans une dynamique de formation alors que la deuxième année est aussi l'année de la rédaction du mémoire. Il faut signaler que la DPJJ et la Direction de l'Ecole avaient supprimé la journée mémoire qui autorisait les stagiaires à bénéficier d'un jour par semaine hors service pour se consacrer au mémoire.

**C'est pourquoi, la section stagiaires du SNPES-PJJ et le Bureau National ont soutenu et porté le mouvement des stagiaires qui demandaient : un délai supplémentaire de trois semaines pour le dépôt du mémoire, la mise en place d'une journée banalisée chaque semaine afin de mener l'écriture du mémoire, le rétablissement de la journée mémoire pour l'ensemble des promotions.**

Suite à la mobilisation et la dernière audience qui a eu lieu le 22 avril dernier, **la direction de la PJJ a accordé une semaine supplémentaire pour le dépôt du mémoire qui devra donc être effectif le 14 mai au lieu du 7 comme initialement prévu.**

Si cela est très loin de ce que demandaient les stagiaires, par leur mobilisation ils ont permis que la direction de la PJJ ne banalise pas, comme elle est tentée de le faire, les réelles difficultés liées à la réforme de la formation initiale.

**Le SNPES-PJJ continuera de revendiquer pour les promotions suivantes le rétablissement de la « journée mémoire » et plus largement se donnera les moyens nécessaires pour alimenter le bilan de la réforme de la formation initiale des éducateurs que la DPJJ s'est engagée à faire. Alors qu'elle veut maintenir cette réforme quel qu'en soit le coût, nous nous attellerons à en démontrer la nocivité.**